

Grammaire de constructions et diachronie : Intensivité et concession

Bernard Combettes & Mathilde Dargnat

Université de Lorraine & CNRS, ATILF, UMR 7118, Nancy, F-54063, France
{bernard.combettes ; mathilde.dargnat}@univ-lorraine.fr

Résumé. Dans cet article, nous étudions une construction à interprétation concessive qui concerne les phrases complexes, en ce sens qu'elle met en jeu deux segments propositionnels. Le modèle de description retenu est celui des grammaires de construction, et notamment celui de la hiérarchisation en macro-, méso- et micro-constructions (Traugott, Trousdale). Notre point de départ est la forme « si + adjectif+ relative en que au subjonctif », la plus représentée en français contemporain. Par exemple : « mon mari si gentil qu'il soit a du mal à suivre mes changements d'humeurs » (forum, web, 2015). Notre étude soulève très vite la question des formes concurrentes, en diachronie et en synchronie. La piste principale pour expliquer l'origine des concessives en si... que est celle des constructions comparatives. Notre réflexion s'organise en trois temps :

Nous proposons d'abord un rappel de l'intérêt du cadre théorique et des « outils » retenus, de la relation de discours concessive et des formes existant en français contemporain pour exprimer la concession. Vient ensuite l'analyse des deux micro-constructions comparatives diachroniquement premières, tant/si ... comme/que. Nous montrons d'une part les étapes du passage de la construction « tant + adjectif + comme » à « si + adjectif + que », d'autre part le passage du sens comparatif au sens concessif. Enfin, nous ouvrons la réflexion à des micro-constructions apparentées qui, bien que postérieures, présentent beaucoup de similitudes avec la micro-construction concessive en si...que. Il s'agit des cas où l'on trouve tout et quelque comme adverbes. Ils méritent d'être interrogés également du point de vue de l'intensivité. Nous terminons sur bien que, connecteur prototypique de la subordination concessive aujourd'hui. Même si l'usage de cette conjonction est, en français contemporain, hors du cadre de notre analyse, en diachronie, bien que peut aussi être envisagé comme procédant d'une micro-construction comparative en combien que P, Q. L'objectif à moyen terme est l'explicitation d'un réseau d'héritage de propriétés entre les différentes micro-constructions mentionnées. Pour y arriver, encore faudra-t-il élucider quelques problèmes et formuler quelques hypothèses que nous exposons dans la conclusion.

Abstract. In this paper, we study a concessive construction conveyed by complex sentences combining two propositional segments. Our description follows the guidelines of Construction grammars, specifically the hierarchical organization into macro-, meso- and micro-constructions (Traugott, Trousdale). Our starting point is the form « si + ADJ + que- relative clause in the subjunctive », which is the most frequent in contemporary French, as in: « Mon mari, si gentil qu'il soit, a du mal à suivre mes changements d'humeur » (forum, web, 2015) (My husband, however nice he is, can hardly follow my mood shifts). Our study immediately raises the question of competing forms, whether in a diachronic or synchronic perspective. The main insight in accounting for the origin of « si ... que » constructions is their proximity to comparative constructions. The paper is divided into three parts. First, we offer a few reminders about the theoretical framework and the tools of Construction grammars, about the notion of concessive relation in general and about its manifestation in contemporary French. Next we turn to an analysis of the two earliest comparative constructions « tant/si ... comme/que ». We describe the evolution stages from « tant + ADJ + comme » to « si + ADJ + que » and the path from the comparative to the concessive meaning. We then consider kindred micro-constructions which, even though they emerge only later, have many similarities to the « si ... que » micro-construction, namely constructions with the adverbials « tout » and « quelque ». We discuss in particular the relation to high degrees on a scale. Last, we focus on « bien que », a prototypical concessive marker in contemporary French. Although, in its contemporary use, « bien que » is outside the scope of our analysis, under a diachronic perspective, « bien que » can be considered as deriving from a comparative micro-construction « combien que P, Q ». Our middle-term goal is to spell out an inheritance network describing the hierarchical relations between the mentioned micro-constructions. However, this presupposes that some additional problems and hypotheses be addressed and clarified, and we list them in the conclusion.

1 Introduction

Depuis quelques années, les approches diachroniques empruntent le modèle des grammaires de constructions dans le but de préciser la nature des informations traitées (syntaxe, sémantique, pragmatique, etc.) et d'expliquer leurs associations (Barðal et al. 2015, Narrog & Heine 2011, Traugott 2007, 2008, Trousdale 2012, 2015). Notre étude s'inscrit dans leur continuité.

Dans cet article, nous analysons une construction à interprétation concessive qui concerne les phrases complexes, en ce sens qu'elle met en jeu deux segments propositionnels¹. Notre point de départ est la construction « *si* + adjectif + relative en *que* au subjonctif + phrase », la subordonnée en *si... que* pouvant occuper plusieurs positions : initiale en (1), médiane en (2) et finale en (3). La position à l'initiale est de loin la plus fréquente.

- (1) **Si** invraisemblable **que** pût paraître dans une telle soirée la célébration à découvert de cette très intime liturgie amoureuse, je ne me sentais pas scandalisé. (J. Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, 1951, p. 97)
- (2) mon mari **si** gentil **qu'**il soit a du mal à suivre mes changements d'humeurs. (internet, forum, <http://forum.eugin.fr>, avril 2015)
- (3) Cependant, il y a des audaces que l'on ne saurait admettre, **si** tolérant **qu'**on soit. (« La crise du français en Suisse romande, un mal récurrent, un mal endémique ? », exposé universitaire, 2010)

Parmi l'ensemble des constructions concessives, celle en *si* est la plus représentée en français contemporain. Son étude soulève néanmoins assez rapidement la question de formes concurrentes. Le cadre des grammaires de constructions doit permettre de mettre en évidence un réseau de partage voire d'héritage de traits entre ces différentes formes, des points de vue diachronique et synchronique. La piste principale pour expliquer l'origine des concessives en *si... que* est celle des constructions comparatives. Comment est-on passé de la comparaison à la concession ? Comment hiérarchiser les différentes constructions rencontrées, en synchronie et en diachronie ? Cette évolution est-elle spécifique à la construction étudiée ou est-elle le reflet d'autres changements du français ?

Dans un premier temps (section 2), nous exposons rapidement l'intérêt du cadre théorique retenu et les « outils » utilisés (2.1) pour expliciter l'articulation et la hiérarchisation des phénomènes diachroniques et synchroniques. Un point plus précis sera fait sur la notion de concession et les études existantes sur le français, dans le but de mieux cibler la construction qui sert de point de départ à la présente réflexion (2.2). La section 3 présente l'analyse des deux micro-constructions majeures à l'origine des constructions en *si... que*. Historiquement, *si* (3.2) est en concurrence avec *tant* (3.1) et *que* avec *comme*, avec une interprétation d'abord comparative. La dernière section (section 4) est envisagée comme un lieu d'ouverture à d'autres micro-constructions apparentées, qui, bien que postérieures, présentent beaucoup de similitudes avec la construction concessive en *si*. Ainsi interrogeons-nous les cas où l'on trouve *tout* (4.1) et *quelque* (4.2) à la place de *si*. Deux autres moyens existent pour exprimer la concession : l'inversion du sujet, que nous ne traitons pas ici, et l'usage de *bien que* (4.3), connecteur prototypique de la relation de concession aujourd'hui, que l'on peut diachroniquement rattacher à la comparaison.

2 Cadre théorique et objet de l'étude

2.1 Le cadre des grammaires de constructions

Les grammaires de constructions, à l'origine développées pour l'étude des structures figées, tant au niveau du lexique (domaine de la phraséologie, des idiomes) que de la dépendance verbale (Golberg 1995, Croft 2001), se sont depuis largement ouvertes à d'autres types de phénomènes, qui vont de la prosodie au discours (par ex. Marandin 2006, Östman & Fried 2005, Hoffmann & Trousdale 2013). De même, les affinités théoriques sont multiples – cognition (Croft & Cruse 2004, Langacker 2005), acquisition (Clark 1993) ou encore diachronie, domaine qui nous concerne ici plus spécifiquement. Dans tous les cas, ce qui est recherché est la mise en évidence à la fois de réseaux d'héritage ou de partage de traits et de phénomènes non-compositionnels. Nous avons ici retenu ce cadre pour deux raisons principales : la multidimensionnalité des descriptions (2.1.1) et la hiérarchisation des constructions (2.2.2). De plus, il est aujourd'hui courant de traiter des phénomènes complexes et plus larges que le lexème ou le syntagme. Nous allons en ce qui nous concerne jusqu'au niveau phrastique, comme le propose par ailleurs Hoffmann (2013 : 230-236).

2.1.1 La représentation multidimensionnelle

A l'instar des grammaires d'unification (Abeillé 2007), les grammaires de constructions permettent une description multidimensionnelle à travers l'utilisation de structures de traits dans lesquelles peuvent être explicitées et articulées des propriétés de forme (propriétés syntaxiques, morphologiques, phonologiques) et des propriétés de signification (propriétés sémantiques, pragmatiques, discursives) (Croft 2001 : 118, Croft & Cruse 2004 : 258, Traugott 2008 : 224). Nous ne proposons pas ici une description fine de toutes ces dimensions, toutes ne sont d'ailleurs pas pertinentes, mais nous cherchons bien à mettre en évidence l'association (non-compositionnelle) d'une forme syntaxique/discursive et d'une signification (sémantique et pragmatique).

2.1.2 L'intérêt de la hiérarchie

Un des intérêts majeurs pour l'étude du changement linguistique est la hiérarchisation entre les constructions apparentées, sur la base d'une recherche d'héritage de propriétés. Ainsi, les récentes réflexions, notamment chez Traugott (2007 : 525, 2008), Trousdale (2012, 2015) et Hoffmann (2013 : 235), aboutissent à un classement des constructions par degrés d'abstraction enchâssés (une construction plus abstraite englobe une construction moins abstraite, non l'inverse).

We can distinguish what I will call:

- Macro-constructions: meaning-form pairings that are defined by structure and function, e.g. partitive, or Degree Modifier Constructions, etc.
 - Meso-constructions: sets of similarly-behaving specific constructions,
 - Micro-constructions: individual construction-types,
 - Constructs: the empirically attested tokens, which are the locus of change.
- (Traugott : 2008, 236)

Plus concrètement, dans le cadre d'une étude des constructions concessives en *si... que*, nous distinguerons également ces quatre niveaux.

Les *macro-constructions*, appariements de signification et de forme qui sont définis au niveau général de leur structure ou de leur fonctionnement. Cela correspond aux constructions du type « Xintensif + item + subordonnée », avec une interprétation comparative, concessive ou consécutive.

Les *méso-constructions* désignent un ensemble de constructions particulières ayant des fonctionnements/comportements analogues. Nous classons ici les constructions du type « ADVintensif + adjectif + subordonnée » avec une interprétation concessive.

Les *micro-constructions* sont des constructions de type méso-constructions avec un adverbe défini, une subordonnée introduite par un item précis et à mode déterminé, par exemple les constructions en « *si* + adjectif + subordonnée en *que* au subjonctif » avec une interprétation concessive.

Les *constructs* correspondent aux exemplaires des micro-constructions instanciées en discours. Il s'agit du niveau des énoncés concrets, listés sous la forme d'exemples.

Cette hiérarchisation est fonctionnelle en synchronie et l'est également en diachronie, car elle permet de mettre en évidence des pivots interprétatifs dans l'évolution d'une construction (ici comparaison/intensivité et concession), la disparition, l'apparition voire même la réapparition d'éléments dans la langue (cf. Barðal et al. 2015, ouvrage qui étudie précisément la syntaxe historique dans le cadre des grammaires de constructions).

2.2 La concession : relation de discours et réalisations en français

2.2.1 La relation de discours concessive

La concession a d'abord été une figure de rhétorique et sa définition comme relation logique, relation de discours, est finalement assez récente (19^e siècle) (Morel 1996).

Dans la Théorie de la Représentation du Discours Segmentée (SDRT), la concession est un cas particulier du contraste, qui suppose l'isomorphisme des structures des deux constituants en jeu (ici des propositions). Il y a concession quand un « constituant nie la conséquence habituelle/attendue de l'autre ». La concession est donc la négation d'une conséquence implicite.

Contrast (α, β). There must be a contrasting theme between $K\alpha$ and $K\beta$. This is computed on the basis of the above partial isomorphism between the structures $K\alpha$ and $K\beta$. All else being equal, the more contrasting the theme, the better the Contrast relation. Degree of contrast is defined in terms of degree of difference between the propositions which mark the themes on the nodes of the semantic structure. The maximal difference is between propositions p and q such that $p \sim \neg q$. I.e., one constituent negates a default consequence of the other. (Asher & Lascarides 2003 : 465).

Dans d'autres approches, notamment celle du modèle de la connectivité de Renkema (2009), la relation de discours de concession est une relation présentée comme un cas particulier de la relation de causalité. Il est là aussi question de la violation d'une attente habituelle et de la négation d'une implication. Y sont associés des connecteurs spécialisés, les plus prototypiques étant *bien que* et *néanmoins*.

The Concessive, also called Concession or Admission, is the most particular Causation relation. Prototypical connectives are « although » and « notwithstanding ». The characteristic of the Concession relation is that there is an implied meaning or connotation, a tacit implication in the although-segment that is denied or blocked in the other segment. One could also say that the expected effect or result does not happen, or that the expected consequence does not hold. Hence, a Concessive can be described as a Contrastive Cause – Consequence or a Negative Causation : 'p @ not q'. Mostly, a Concessive can be seen as a violated expectation. However it is important to note that the expectation is based on general knowledge, not on any specific expectations from the addressee, which would make it an Interjunction relation. Hence Denied Implication would be a better term. (Renkema 2009, p. 78)

Pour Morel, qui adopte une perspective argumentative, la concession convoque nécessairement deux propositions et est associée à l'idée d'opposition, de restriction² et de « cause qui n'a pas été suivie de l'effet attendu » (Morel 1996 : 5).

Derrière les différentes approches ou définitions se dessine un schéma commun : une proposition assertée, dite « concédée » dans les approches argumentatives, et la négation d'une conséquence normale,

habituelle, de cette proposition, ou d'une extension de son degré. (ex. « il est intelligent, mais il n'est pas génial »).

2.2.2 Les constructions concessives en français

Il existe un assez grand nombre de structures concessives en français. Elles sont notamment répertoriées par Morel (1996). Les ressources linguistiques sont diverses et mettent en jeu des dépendances syntaxiques variables, en hypotaxe ou en parataxe, avec ou sans connecteur. Les principaux marqueurs sont listés ci-dessous³ :

- **Subordonnées** du type « A conjonction B » ou « conjonction A, B » : *quoique, bien que, encore que, même si, malgré que, si* : « Paul viendra demain bien qu'il n'ait pas trop le temps en ce moment. »
- **Corrélatives** : *quelque, si, aussi, autant* + adjectif/adverbe + *que* (subjonctif) ; *tout* + adjectif/adverbe/nom + *que* (indicatif/subjonctif), *pour* + SN/adjectif + *que*
- Les **alternatives** et les **relatives libres** : *que... ou pas, P ; quoi que..., P ; quel(le)(s) que..., etc.* : « Qu'il vienne ou pas, la fête aura lieu » ou « Quoi qu'il fasse, ma mère le déteste »
- La possibilité **d'inversion du sujet** dans certaines corrélatives : adv. + adjectif/adverbe/nom/SN + verbe + sujet : « Si grand soit-il, il n'arrive pas à atteindre le haut de la bibliothèque »
- Avec un **modifieur adverbial** : *même, pourtant, pour autant, cependant, néanmoins, toutefois, tout de même, quand même* : « Pierre n'avait pas beaucoup de temps. Il est quand même venu ».

Il faut noter le rôle du subjonctif dans la subordonnée. Nous ne le traitons pas en détail ici, et renvoyons à la section 3 pour une discussion d'un point de vue diachronique (cf. Lindschouw 2011 pour une étude récente des modes dans le système concessif).

En synchronie, nous ciblons les cas de subordination corrélatrice, et plus précisément les cas où l'adverbe a/peut avoir un sens intensif. Tout en mettant au centre de l'analyse les cas où l'adverbe est *si* (4), nous serons amenés à traiter ou à évoquer des constructions avec un autre adverbe (5), pour lequel la dimension intensive n'est pas donnée a priori (6,7).

- (4) **Si** détestable **que** soit cette société, toutes les causes d'effervescence ne sont pas justes.
- (5) Le résultat des élections, en Russie – **aussi** impuissante **que** puisse être la Douma – ajoute un point d'interrogation supplémentaire...
- (6) **Tout** chrétiens **qu'ils** fussent officiellement devenus, ils s'efforçaient de vivre comme ils avaient toujours vécu.
- (7) Cette jeune fille était, **quelque** fallacieuse **qu'**elle fût, indispensable à ma vie.

Ajoutons à cela quelques constructions que l'on peut dire apparentées, en ce sens qu'elles mettent en jeu une relative en *que* à la suite d'un syntagme ou d'un pronom indéfini (8,9,10), ou d'un syntagme prépositionnel en *pour* (11).

- (8) **Quelque** importance **qu'**ait ce projet, ...
- (9) Ça se passe comme ça, enfin **quoi qu'**on fasse, **quoi qu'**on veuille faire, on ne peut pas éviter la question d'argent.
- (10) Tous, **qui que** nous soyons, nous avons nos êtres respirables.
- (11) Et **pour** agité **qu'**il soit, le régime s'offre le luxe, en pleine crise, de recevoir, comme si de rien n'était, des délégations étrangères...

D'un point de vue diachronique, on se rend compte que l'adverbe n'a pas toujours été nécessaire, comme en (12), déjà perçu comme archaïque au 17^e siècle :

- (12) Calculateur **que** fût l'amant, Brouiller fallait incessamment (La Fontaine, *Contes*, 1671)

Il est donc très intéressant de se pencher sur l'histoire des formes pour mieux comprendre l'émergence de la valeur concessive de la construction en *si*, aujourd'hui très répandue. Quelles sont les constructions concurrentes ? A quelle période *si* est-il apparu ? Avec une valeur concessive ?

3 Deux micro-constructions : *tant* + adj. + *commel/que* et *si* + adj. + *commel/que*

D'un point de vue méthodologique, nous avons adopté une démarche ascendante, en examinant d'abord les propriétés et le fonctionnement des micro-constructions, afin de déterminer dans quelle mesure et de quelle manière elles ont pu subir des influences les unes des autres. C'est à partir de cette mise en parallèle que nous essayerons de définir une méso-construction, elle-même intégrable dans la macro-construction « intensive ». Cette progression n'implique évidemment rien du point de vue diachronique ; elle ne sous-entend pas, par exemple, que telle ou telle construction aurait donné naissance à d'autres, ni, inversement, que plusieurs constructions se seraient peu à peu réunies, confondues, en une seule. Seule la comparaison – et la datation – des diverses constructions particulières nous semble pouvoir apporter des éléments de réponse à la question de l'émergence et à la constitution des différents niveaux.

3.1 *Tant*

Nous observerons d'abord la construction qui comporte l'adverbe *tant*, nettement distinct, dans cet emploi, de la forme adjectivale *tant (e)(s)* de même origine. La structure syntaxique la plus anciennement attestée est constituée de la séquence *tant* + *être (subj.)* + SAdj., la séparation de l'adverbe et du constituant adjectival étant la disposition la plus fréquente, du moins à date ancienne :

- (13) Mes il estoit tex chevaliers qu'il ne dotoit nul home, **tant** fust **forz** ne fiers. (Chrétien de Troyes, *Chevalier à la charrette*, 1180)
Mais il était chevalier à ne redouter aucun homme, si fort fût-il ou farouche

Il faut également remarquer que, dès les plus anciennes attestations, la portée de *tant* peut s'exercer sur un syntagme prépositionnel de même distribution qu'un SAdj. :

- (14) N'a chevalier en la cité, **tant** soit **de grant autorité**, qui pas li ost venir encontre (*Le Roman de Thèbes*, 1150)
Il n'y a pas de chevalier, de si grande autorité qu'il soit, qui n'ose venir contre lui

On se trouve donc en présence d'une construction de type attributif, construction qui n'entre dans aucune corrélation formelle avec la prédication principale, l'adjectif, noyau syntaxique de cette construction, remplissant une fonction d'apposition. L'emploi du subjonctif suffit, comme c'est le cas dans bon nombre d'autres contextes syntaxiques en ancien français (cf. Buridant, 2000, 571, 622), à marquer le lien de subordination. Le subjonctif s'oppose ici nettement à l'indicatif, qui, envisageable dans la même linéarisation, renverrait à la causalité : *Mais il était chevalier à ne redouter aucun homme, tant il était fort*. Le jeu sur les modes permet ainsi de lever toute ambiguïté, le subjonctif étant, dans ce contexte, systématiquement lié à l'expression de la concession.

Replacé dans la problématique générale de l'expression de la concession, le fonctionnement de cette construction en ancien français appelle deux remarques. Un tel emploi de *tant* apparaît comme étroitement lié à des contextes négatifs, qui signalent la non-existence d'un référent ou la non-réalisation d'un état de choses, dans un enchaînement qui pourrait être paraphrasé par : *il n'y a pas de N qui ..., même si...*, le tour positif : *il y a un N qui ..., même si ...* ne semblant pas attesté. Une autre limitation de cette construction réside par ailleurs dans la relation de coréférence qu'elle paraît imposer ; on constate en effet la systématisation de cette relation entre le sujet du verbe *être* et un SN contenu dans la proposition principale, en règle générale le sujet, plus rarement un complément, comme dans :

- (15) N'aiez ja nul de voz ennemis en despit, **tant** soient **petiz**, mais soiez tousjours sur vostre garde. (Jean d'Arras, *Mélusine*, 1393)
Ne méprisez jamais aucun de vos ennemis, si petit soit-il, ...

Dans la plupart des cas, cette relation de coréférence conduit, de façon attendue, à la non-expression du sujet du verbe *être*, comme dans les exemples que nous venons de citer, la mention du sujet apparaissant plus tardivement :

- (16) Et ne puet sa noblesse, **tant** soit **elle** grande ne puissant, surmonter la mort. (René d'Anjou, *Le Roman de Jehan de Saintré*, 1456)

Et sa noblesse ne peut, si grande et puissante soit-elle, surmonter la mort

Cette construction ne se prête donc pas, à son origine, à une dissociation référentielle qui permettrait d'exprimer l'équivalent de : $SN_x \dots$, *bien que* $SN_y \dots$ par : $SN_x \dots$, *tant soit* $SN_y \dots$. Ces deux contraintes expliquent sans doute en partie le fait que ce tour ne se soit pas pleinement développé et qu'il ait été fortement concurrencé par d'autres structures, comme *bien que / quoique P*, qui n'étaient pas soumises à de telles restrictions.

On constate cependant un mouvement qui peut être interprété comme un processus de grammaticalisation, qui donne une certaine « souplesse » à ce tour en élargissant la gamme de ses emplois. Ce mouvement correspond à un affaiblissement progressif de la relation de parataxe, une modification de la nature propositionnelle de la construction, la valeur prédicative de *tant soit* s'effaçant pour laisser la place à une expression figée équivalant sémantiquement à un adverbial comme *même*. Les signes de cette évolution se laissent percevoir à date ancienne ; on peut en effet relever, dès le 12^e siècle, des exemples dans lesquels le verbe *être* n'a pas valeur attributive, le constituant qui le suit ayant la fonction d'un locatif, comme dans :

(17) Nulle nonne, **tant** soit **en cloître**, ne maine sa vie plus sainte. (*Galeran*, déb. 13^e s.)

Aucune religieuse, fût-elle dans un cloître, ne mène une vie plus sainte

Dans ce type de contexte, l'adverbe *tant* n'a plus la valeur intensive qui pouvait encore être perceptible dans la séquence *tant* + SAdj. Ce passage à la fonction d'un adverbial s'accompagne donc d'une certaine autonomie de l'expression, qui n'implique plus systématiquement une relation de coréférence. Ainsi, dans :

(18) Onques yvres, **tant** fust **en songe**, ne vit en dormant la merveille que cil puet cy veoir (id.)

Jamais un homme ivre, fût-ce en songe, ne vit en dormant ...

doit-on interpréter le sujet de *fust* comme renvoyant à la situation évoquée dans le contexte (*comme si c'était en songe*) et non comme coréférentiel au SN *yvres*. Comme on peut s'y attendre, certains contextes se prêtent à l'opération de réanalyse en autorisant deux lectures de l'énoncé. Ainsi, dans :

(19) Bataille ne aventure ne savront que il n'aillent querre, **tant** soit **an fele nesse terre**. (*Perceval*, fin 12^e s.)

Ils ne connaîtront bataille ni aventure qu'ils ne recherchent, même si c'était en terre païenne

peut-on comprendre que le sujet de *soit* renvoie au SN *bataille ne aventure* (*une bataille ... même si elle était en terre ...*) ou à la situation (*même si c'était en terre ...*). Dans l'exemple suivant, que nous avons déjà cité plus haut :

(20) Nulle nonne, **tant** soit **en cloître**, ne maine sa vie plus sainte. (*Galeran*, déb. 13^e s.)

Aucune religieuse, fût-elle dans un cloître, ne mène une vie plus sainte

la place de *tant soit* dans le contexte immédiat de *nulle nonne* faisant sans doute préférer l'interprétation coréférentielle (*même si elle était ...*), mais n'interdisant cependant pas la lecture : *même si c'était dans un cloître*.

Il convient également de noter que cette indépendance permet à la construction de fonctionner dans des contextes qui ne renvoient plus à la négation, ce qui se produit plus tardivement, lorsque ce tour avec *tant* n'est plus distinct des tours avec *que* ou de la subordination en (*com*) *bien que / quoique*, équivalence qui peut être constatée dans des énoncés comme :

(21) ... heureuse La mort, **tant** soit cruelle et rigoreuse, ... (Marot, 1531)

(22) Ce sont des trésors que ne méprise aucune dame, **tant** soit son esprit précieux. (La Fontaine, *Contes*, 1666)

Observons à présent rapidement l'évolution de cette construction. Le schéma ancien se maintient jusqu'au 17^e siècle, même si les extraits des *Contes* de La Fontaine peuvent être considérés comme teintés d'archaïsme :

(23) Aucun démon n'eût su par où le prendre, **tant** fût subtil. (id.)

Dès le moyen français, mais surtout à partir du 16^e siècle, se développe un tour qui présente la corrélation *tant ... que*, comme dans :

(24) Nuls, **tant** hauls ne nobles **que** il fust, n'estoit espargniés. (Froissart, 1400)

Nul, si haut ou si noble qu'il fût, n'était épargné

exemple dans lequel on pourra remarquer le contexte à valeur négative, caractéristique de l'emploi premier de *tant* comme marqueur de concession. L'explication de ce développement de la corrélation est à rechercher dans l'influence de la construction *si ... que*, et, plus largement, dans celle des constructions comparatives. Nous verrons plus loin les changements qui ont conduit *si* d'un emploi intensif et comparatif à une valeur concessive ; nous rappellerons simplement que *tant*, d'une manière identique à *si*, entre dans des constructions comparatives à l'indicatif, le fonctionnement des deux adverbiaux étant d'autant plus comparable que la corrélation se fait à l'aide de la forme *comme*, ce qui est de règle pour le comparatif d'égalité :

(25) Onques [...] mes ne vi **tant** bel peigne **com** je voi ci (Chrétien de Troyes, *Chevalier de la charrette*, c. 1180)

Jamais je ne vis un aussi beau peigne comme je vois ici

L'analogie peut ainsi pleinement jouer son rôle, la distinction *si ... comme / si ... que* entraînant la variation *tant ... comme / tant ... que*... On signalera enfin que le tour comparatif se caractérise par une plus grande variété en ce qui concerne la portée de *tant* ; l'incidence de l'adverbe ne se voit pas limitée à l'adjectif, comme dans l'exemple précédent, mais peut également s'étendre à des SN ou à des adverbiaux, comme dans :

(26) nos ne trouvons **tant** d'aventures **come** nos solions (*Queste du Graal*, 1230)

Nous ne trouvons pas autant d'aventures que nous avions l'habitude

(27) Ainc ne veïstes forest **tant** dru plantée **com** sont lor lances l'une en l'autre mellée. (Aspremont, fin 12^e s.)

Vous ne vîtes jamais de forêt plantée aussi serrée que sont leurs lances mêlées l'une à l'autre

3.2 Si

Nous observerons à présent le fonctionnement de la construction en *si*, qui, si elle partage des caractéristiques communes avec le tour *tant ... que*, s'en distingue cependant sur quelques points. Il faut rappeler que la source de la forme française *si* est l'adverbial latin *sic*, qui a la valeur – anaphorique ou déictique – de : *ainsi, de la même façon*, ce sémantisme se prêtant tout naturellement à l'expression de relation d'égalité (cf. Ernout & Meillet, 1959, 622). Le français, dès l'origine, conserve cette valeur dans une corrélation avec *com* (*comme*), l'emploi de *que* ne se généralisant que par la suite, sous l'influence des comparatifs de supériorité et d'infériorité. Ce tour en *si* disparaîtra au profit de *aussi ... que*, dans le mouvement qui conduit au remplacement des formes courtes par des formes élargies (*si / aussi ; tant / autant*). La structure syntaxique qui nous intéresse ici, bien attestée en ancien français, est donc celle d'une construction en *si ... comme*, dans laquelle l'adverbe porte sur un SAdj. apposé à un SN, sujet ou complément, comme dans :

(28) Si li cort sus, **si** armez **comme** il estoit, et le fiert par mi le hiaume. (*La mort Artu*, 1230)

Il court vers lui, armé comme il était, ...

Si l'on met à part la différence de mode, cette organisation syntaxique apparaît comme identique à celle que permettait l'adverbe *tant*, que nous avons décrite plus haut. Il faut remarquer que, dans le tour en *si* également, la fonction d'apposition va obligatoirement de pair avec une relation référentielle :

(29) Belinanz, **si** correciez **com** il estoit, monte ... (*Le Roman de Tristan en prose*, 13^e s.)

Belinant, aussi irrité qu'il était, monte à cheval...

Les deux constructions se distinguent toutefois sur trois points : l'emploi de *comme* entraîne l'obligation de l'indicatif, là où la corrélation en *tant ... que* s'accompagnait de l'indicatif ; la présence d'un contexte négatif est loin d'être systématique avec *si ... comme*, comme on peut le voir dans les exemples ci-dessus ; alors que le subjonctif constituait un indice clair de la valeur concessive, l'indicatif ne peut assumer cette fonction, ce qui conduit à une ambiguïté qui ne peut être levée que par des indications contextuelles, en

l'occurrence par la relation qui s'établit entre le contenu de la prédication principale et celui de la prédication seconde. Un rapport d'opposition est en effet nécessaire pour qu'une interprétation concessive soit possible. Dans l'exemple (30), où l'on ne perçoit pas d'opposition entre le fait d'être en colère et le fait de monter à cheval, la construction comparative a une valeur simplement « descriptive ». Il n'en va pas de même dans les exemples suivants :

(30) Quant il fu remontez, **si** las **comme** il estoit, si se fiert en la bataille (*La mort Artu*, 1230)

Quand il fut remonté à cheval, si fatigué qu'il fût, il se jette dans la bataille

(31) Et li faisoit, **si** enfes **comme** il estoit, toutes ses heures et les sermons faire et oir. (Joinville, c. 1300)

Et il lui faisait, bien qu'il soit enfant, dire toutes ses prières...

dans lesquels le contenu de la prédication seconde (le fait d'être fatigué, le fait d'être un enfant) devrait entraîner la non-réalisation de l'événement évoqué dans le prédicat principal (se précipiter au combat, dire ses prières). La relation de concession, dans ce type de configuration sémantique, est donc d'ordre purement contextuel, l'aspect formel étant identique à celui d'une construction comparative. L'évolution de ce tour va avoir pour résultat un marquage non ambigu de la valeur concessive. Le changement paraît s'opérer en deux temps : on assiste d'abord, conformément au mouvement qui affecte le système de la comparaison, à la généralisation de *que* à la place de *comme* et au remplacement progressif de *si* par *aussi*, ce qui conduit à la corrélation *aussi ... que*, qui s'imposera comme marquage de la comparaison d'égalité. La construction intermédiaire en *si ... que*, peu fréquemment attestée, du moins en apposition, laisse théoriquement possible la double interprétation, comparative ou concessive ; comme dans les exemples cités plus haut, c'est le contexte – ici, le jeu sur les antonymes *sot / sage* – qui permet de construire une relation de concession (*bien que je sois sot, ...*) :

(32) **Si** sos et **si** enfes **que** je suis, suis-je plus sages que vos n'estes. (*Placides et Timeo*, fin 13^e)

Si sot et si puéril que je sois, je suis plus sage que vous n'êtes.

La deuxième étape importante est celle qui voit l'introduction du subjonctif, mode dont l'emploi est rendu possible par la présence de *que*. L'influence des autres constructions concessives, qu'il s'agisse des subordonnées en *bien que / quoique*, ou, même si elle n'est pas en expansion, de la construction en *tant ... que*, semble ici évidente, l'indicatif de la corrélation en *si ... que* constituant une exception dans le système modal de la concession. Ce tour non ambigu ne se développe vraiment qu'à l'époque classique, dans des énoncés où la corréférence est respectée, comme dans :

(33) De la beauté dont vous êtes, je suis sûr qu'il n'y en a pas un, **si** puissant **qu'**il soit, qui ne fût ravi de vous faire part de sa couronne. (A. Galland, trad. *Les Mille et une nuits*, 1715)

(34) Il n'y a point de particulier, **si** élevé ou **si** illustre **qu'**il puisse être, point de société **si** brillante **qu'**elle soit, qui détermine le jugement du public. (C. Duclos, 1751)

(35) Un monde créé, **si** bon **qu'**il soit, est toujours défectueux par essence, et dans sa totalité. (J.-B. Robinet, 1766)

mais également, relativement tôt, dans des contextes où cette contrainte référentielle n'apparaît pas, le sujet de la prédication seconde renvoyant à un référent nouveau :

(36) C'est celui-là qui enchante les ambitieux, c'est celui-là dont ils sont jaloux à l'extrémité, **si** petite **que** soit la part qu'elle leur en fait. (Bossuet, 1662)

Cette autonomie plus grande a pour effet de rapprocher la construction corrélatrice du système des subordonnées conjonctives, qui ne présentent pas de contrainte d'ordre référentiel.

Une étude plus développée serait nécessaire pour déterminer les facteurs qui ont pu conduire à la généralisation du subjonctif. Il faudrait en particulier analyser en détail les tours introduits par la préposition *pour* ; c'est en effet dans la séquence *pour si X que* + P que ce mode semble d'abord apparaître, en concurrence avec l'indicatif. On peut par exemple comparer :

(37) Son nom est trop congnu, **Pour si peu** qu'a vescu, et est tant detestable, Qu'à tout homme vivant il est abominable. (P. de L'Estoile, *Registre-Journal*, 1578)

et :

(38) Or communément le bon Zele et affection de ceus, qui ont gardé maugré le temps la devotion a la franchise, **pour si** grand nombre **qu'**il y en ait, demeure sans effect pour ne s'entrecongnostre point. (E. de La Boétie, *De la Servitude volontaire*, 1549)

(39) Aussi ne pensai-je pas qu'aucune chose, **pour si** utile et excellente **qu'**elle fût ... (Malherbe, 1605)

Si cette variation se trouve en français préclassique, ce n'est qu'en français classique que le subjonctif s'étendra à l'ensemble des tours en *si ... que*.

On peut ainsi considérer que ces deux schémas, *si ... que* et *tant ... que*, constituent une méso-construction, les points communs l'emportant sur les différences qui permettent de les distinguer. Il s'agit en effet dans les deux cas de tours corrélatifs destinés à l'expression de la comparaison, qui ont subi une évolution de même type, le passage du domaine de la comparaison à celui de la concession s'effectuant dans des contextes contrastifs de même type et étant réalisé avec la généralisation de l'emploi du subjonctif.

Le développement de *si ... que* et l'affaiblissement de *tant ... que* s'expliquent sans doute par la plus grande richesse distributionnelle de *si*, dont la portée peu s'étendre sur des adverbes – nous avons vu plus haut le cas de *si peu que* –, ce qui n'est pas le cas de la forme *tant*. Cette dernière présente en revanche la possibilité de jouer un rôle de quantificateur et on aurait pu attendre un enchaînement du type : *tant de X qu'il ait*, mais ce type de schéma ne semble pas avoir été en usage, du moins de façon productive.

4 Quelques autres micro-constructions

La méso-construction abordée ici, « ADVintensif + adjectif + subordonnée » avec une interprétation concessive, connaît d'autres réalisations que celles en *si* et *tant*. D'un point de vue hiérarchique, on pourrait dire qu'elle n'a pas seulement comme filles les micro-constructions étudiées dans la section 3⁴. Nous abordons maintenant les micro-constructions où l'adverbe est *tout* (40) (4.1) ou *quelque* (41) (4.2). Le cas de la formation de *bien que* est à part, et sera présenté comme une réflexion supplémentaire sur les liens entre comparaison et concession (4.3).

(40) Néanmoins, **tout** important **que** soit ce progrès, il ne sera pas le dernier. (Parlement européen, débat 23/10/2007)

(41) Ni les uns ni les autres, **quelque** ombrageux, despotiques **qu'**ils fussent, ne l'avait fait trembler. (J. Kessel)

Nous nous posons tout d'abord la question de l'interprétation de *tout* et *quelque* du point de vue de l'intensivité, nous verrons ensuite les différentes constructions concessives les mettant en jeu, des premières occurrences relevées aux emplois actuels.

4.1 Tout

Pourquoi intégrer *tout*, quantificateur universel, dans le paradigme des éléments intensifs ? Dans les études sur la concession, il est souvent présenté comme un « pseudo-scalaire » (Morel 1996, Soutet 1992). Dans les énoncés du type de (40), *tout* porte sur un adjectif, il s'agit donc d'une quantification sur les degrés de la propriété dénotée par l'adjectif. L'interprétation concessive repose sur l'idée d'un parcours de tous les degrés de cette propriété. Par exemple :

(42) **Tout** intelligent **qu'**il est, il a échoué à l'examen.

peut être paraphrasé par « pour tous les degrés d'intelligence qu'il a, il a échoué ». Les différents degrés d'intelligence, de peu intelligent à très intelligent, conduisent tous à la même conclusion d'échec, qu'ils soient compatibles ou non avec cette conclusion. C'est le fait que certains de ces degrés ne devraient pas, habituellement, aboutir à cette conclusion qui est à l'origine de l'interprétation concessive. Ces degrés non compatibles correspondent aux degrés supérieurs, intensifs (très intelligent). L'analyse par le biais du parcours rejoint en partie celle des valeurs distributives de *tout* (Kleiber & Martin 1977), et c'est une idée que l'on peut facilement « recycler » pour expliquer la valeur concessive des relatives libres (*free relatives*, Izvorski 2000), que nous laissons de côté car elles correspondent à une autre macro-construction.

Diachroniquement, le patron « *tout* + adj. + subordonnée en *que* » est signalé comme remontant au 15^e siècle par le FEW, mais Soutet (1992, 174) ne propose des exemples qu'à partir de la fin du 16^e siècle (43), dont plusieurs dans *Les Essais* de Montaigne.

(43) Je fuz aussi du nombre, **tout** malade **que** j'étais. (Blaise de Monluc, *Commentaires*, 1592)

La réalisation prototypique, y compris aujourd'hui, est « *tout* + adjectif + subordonnée en *que* avec un verbe à l'indicatif », comme le montrent les exemples (44) à (47) :

(44) de même y a-t-il des signes par où l'humilité se fait voir, **toute** attentive **qu'**elle est à se cacher ; (*Pensées du Père Bourdaloue*, fin 16^e siècle, pub. 1735)

(45) Elle n'écoute pas, **toute** attentive **qu'**elle est au manège d'un homme qui passe à plusieurs reprises devant nous⁵. (*Nadja*, A. Breton, 1928)

(46) **Tout** mort **qu'**il est, il vous domine encore. (R. Ikor, *Les eaux mêlées*, 1966)

(47) Elle est amusante, **toute** petite **qu'**elle est. (oral, dans Morel 1996, 123)

Notons qu'il n'est tout de même pas rare de trouver le verbe au subjonctif dans la subordonnée (40,48-50), probablement par analogie avec la micro-construction en *si*. En effet, les exemples au subjonctif n'apparaissent que tardivement, globalement à partir du 19^e siècle. Actuellement, les deux systèmes coexistent toujours.

(48) Ce recueil, **tout** important **qu'**il soit, est fort inférieur à celui des Ordonnances de nos Rois et autres collections qui doivent faire suite à ces Ordonnances. (*Discours historiques sur la chute de l'Empire Romain*, Chateaubriand, 1838, Préface)

(49) **Tout** nouveau **que** je sois, je gagne probablement autant que vous. (M. Butor, *L'emploi du temps*, 1956)

(50) **Tout** infirmes **qu'**ils soient, les Français qui pratiquent la grammaire primaire ont néanmoins un pied dans le français national. (dans Morel 1996, 119).

(51) Cela montre que le pacte de stabilité, **tout** important **qu'**il soit, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique. Il y aura d'autres dispositions, sur la pauvreté. (Télé Scoop, transcription émission TV *Mots Croisés*, 28/04/2015)

4.2 Quelque

Le cas de *quelque* appelle deux remarques. D'abord, l'interprétation intensive n'est pas évidente a priori. Ensuite, la forme adverbiale en un seul mot n'a pas toujours été : il faut faire un détour diachronique d'ordre morphologique, puisque c'est « *quel* + nom + proposition introduite par *que* » qui apparaît en premier.

En effet, comme pour *tout*, l'interprétation intensive de *quelque* dans les constructions concessives étudiées ici n'est pas flagrante. Il s'agit d'abord d'un indéfini. Morel reconnaît à ce *quelque* une valeur de « haut degré », et nous la suivrons sur ce point.

Du fait de son appartenance à la classe des indéfinis, *quelque* met en avant la propriété prototypique de la classe dénotée par l'adjectif et marque une opération de parcours réalisée sur les propriétés différentielles (en l'occurrence le degré d'intensité) qu'on pourrait y introduire. Comme rien ne vient stabiliser ce parcours, aucun des degrés d'intensité de la classe n'est différencié. Ils valident tous la relation prédicative de la proposition principale, y compris les degrés extrêmes. De là provient la valeur de haut degré que reçoit la qualité focalisée dans la subordonnée concessive. (Morel 1996, 122)

Ce qui explique que nous classions les exemples du type de (41, 52) comme des occurrences en discours de la méso-construction « ADVintensif + adj. + proposition introduite par *que* ».

(52) « **Quelque** longue **que** soit l'absence » : procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII^e siècle (titre article 2013, <http://clio.revues.org/11053>)

4.2.1 Emploi comme déterminant : *quell/quelque* + nom

L'emploi de *quelque* comme adverbe pose diachroniquement le problème de *quel* déterminant, qui peut être suivi très tôt d'une proposition en *que* au subjonctif (53). On notera, en suivant Soutet (1992, 164),

que jusqu'au 13^e siècle, et au 13^e siècle en particulier, il y a eu une concurrence vive entre *quel* et *quelque* + nom : les exemples (53) et (54) le montrent.

(53) De **quel** forfait **que** hom oust fet, e il poust venir a seinte iglise. (*Lois de G. Le Conquérant*, fin 11^e s.)

Quelque forfait qu'un homme eût fait, il peut venir à l'église.

(54) **Quelque** peril **que** vus veiez, / Que que veiez, naïez poür. (*Voyage de Saint Bredan*, début 12^e s.)

Quelque péril que vous voyez, / Quoi que vous voyez, n'ayez crainte.

Cette concurrence se fait d'abord au bénéfice de *quel* : nous trouvons au 12^e siècle 23 cas sur 30 mettant en jeu « *quel* + nom + *que* ». Elle tourne à l'avantage de *quelque* : « *quelque* + nom + proposition en *que* » représente 57% des cas au 14^e siècle. *Quelque* finit par l'emporter au 15^e siècle où il représente la quasi totalité des occurrences relevées ; l'exemple (55) est la seule exception au début du 15^e siècle.

(55) Menez moi en **quel** contree / **Que** vous voliez, (*Sainte Marie L'Egyptienne*, déb. 15^e s.)

Conduisez-moi en quelque contrée que vous vouliez, ...

4.2.2 Passage à l'emploi comme adverbe

L'emploi de *quelque*, en un mot ou deux, comme adverbe devant adjectif est assez tardif : chez Foulet, on ne trouve pas d'occurrences avant le milieu du 16^e siècle. Soutet propose cependant un cas plus ancien, datant du 13^e siècle :

(56) Ami, **quel ke** fols ke il soit, / Tel ne conoist pas, ki le voit. (*Fou*, déb. 13^e s.)

Ami, si fou qu'il soit, on ne le reconnaît tel, si on le voit.

Le passage de déterminant à adverbe peut être mis en relation avec le changement de portée. A partir du moment où *quelque* ne porte plus sur un nom nu, mais sur un groupe comportant un adjectif et un nom, il y a un changement de catégorie possible, comme le montre déjà Foulet (1916-1917), suivi par Soutet (1992).

Ce sera une nouvelle étape que d'intercaler entre *quelque* et son substantif un second adjectif qui limitera le sens de ce substantif et, par conséquent, limitera aussi l'étendue de la variation indiquée par *quelque* : 'Bien vous diray plus, que il me semble, *quelque belle manière qu'il aye*, il tient un quartier de la lune.' (*Jehan de Paris [fin XVe]*). C'est-à-dire : 'que cette belle manière soit celle-ci ou celle-là'. Malgré l'aspect nouveau de la phrase, *quelque* ne s'éloigne pas beaucoup ici de son emploi ordinaire : il est clair qu'il porte à la fois sur les deux mots suivants 'belle manière', qui deviennent ainsi une sorte d'expression composée. *Quelque* est encore un adjectif, seulement il retombe sur un groupe et non plus sur un substantif isolé. Pourtant il y a là une juxtaposition assez curieuse d'adjectifs jouant des rôles différents et on peut y pressentir, comme nous le verrons, le germe d'un nouveau développement. Si restreinte toutefois que soit la modification, la langue n'y est pas arrivée sans tâtonnements : 'Nus jaugeur ne puet ne ne doit prendre de un tonnel jaugier, *quelque li tonniax soit petit ou grans*, que II deniers', écrit Etienne Boileau (*Livre des Métiers*, 1268). Il faut vraisemblablement ponctuer : 'quelque li tonniax soit, petit ou grans' et comprendre 'quel que soit le tonniax, petit ou grand'. Mais, dans cette construction insolite et gauche, on sent l'hésitation et l'effort pour trouver l'expression adéquate. Si quelque grammairien d'alors eût proposé à Etienne Boileau la phrase « *quelque petit ou grans tonniax que ce soit* », il l'eût sans doute pleinement satisfait. Ou faut-il croire que dès lors ce que Boileau cherchait confusément à dire, c'était 'quelque petit ou grand que soit le tonneau' ? Avec une phrase de ce genre, nous arriverions d'emblée à la dernière étape dans la carrière fournie par notre locution. Le sens originel de *quelque* y transparait encore, mais son rôle grammatical est autre : l'adjectif est devenu un adverbe. (Foulet, 1916-1917, 231-232.)

L'évolution s'est donc faite par tâtonnement, comme le montre notamment (57), repris à Combettes (2004), dans lequel plusieurs états coexistent dans la même phrase :

(57) Et par cel jugement puet on veoir que de **quel que** chose je soie en saisine et **quel** saisine **que** ce soit, soit bonne ou mauvese, et de **quel que** tans **que** ce soit, soit grans ou petis, qui m'oste de cele saisine sans jugement ou sans justice, je doi este resaisis avant toute euvre, se je le requier. (*Usages de Beauvoisins*, 1283)

Par ce jugement on peut voir que, de quelque chose que je sois en saisine et quelque saisine que ce soit, soit bonne soit mauvese, et, de quelque durée que ce soit, soit grande soit petite, ...

4.2.3 Elargissement du réseau constructionnel

En français contemporain coexistent encore plusieurs emplois de *quel(...)*que dans des propositions à interprétation concessive : d'abord comme adverbe devant adjectif (41,52) ou adverbe (58) – et c'est cette construction qui se rapproche le plus de celles en *si*, *tant* et *tout* étudiées précédemment ; ensuite comme déterminant devant un nom (59) ; ou enfin comme mot interrogatif (60).

(58) **Quelque** rapidement **que** tu fasses, ... (web, avril 2015)

(59) **Quelque** mésaventure **qu'**il subisse, il est toujours de bonne humeur.

(60) **Quelle que** soit la solution adoptée, comment expliquer qu'elle ne s'applique pas régulièrement dans tous les cas (dans Morel 1996)

Ces trois exemples ne rentrent pas tels quels dans le réseau constructionnel que nous cherchons à mettre en évidence, puisque, dans (58), le pivot de la corrélatrice n'est pas un adjectif et que, dans (60), nous ne sommes plus face à un adverbe intensif. Cependant, il est fort à parier que, dans la perspective d'un réseau plus large, ces deux micro-constructions partageraient (ou même hériteraient) de traits des micro-constructions étudiées. (58,59) permettent d'envisager une portée diversifiée, que l'on trouve parfois avec *si* et *tout*, et (60) ouvre la voie à tous les cas de relatives libres déjà mentionnées (Izorski 2000), pour lesquelles l'analyse en termes de parcours est utile pour construire la valeur concessive.

4.3 L'origine comparative de *bien que*

La conjonction *bien que* suivie d'une proposition au subjonctif est une construction aujourd'hui assez différente de celles qui ont retenu notre intérêt, autant sur le plan sémantique (elle ne comporte plus de trait intensif) que sur le plan de la forme (il ne s'agit pas d'une corrélatrice avec un adjectif comme terme pivot). Mais, d'un point de vue diachronique, il semblerait que *bien que* ait pour origine *combien que*, avec une valeur d'abord scalaire, quantitative ou qualitative comme en (61-64) :

(61) Gar que Fortune ne t'abate, **combien qu'**el te tormente ou bate. (Jean de Meun, *Roman de la rose*, fin 13^e s.)

Prends garde que la Fortune ne t'abatte, à quelque degré qu'elle te tourmente ou te batte

(62) Mes **combien que** li barons ait eu de fames, s'il n'en a enfans, ... (Ph. de Beaumanoir, *Coustumes de Beauvoisins*, deuxième partie 13^e s.)

Mais quel que soit le nombre de femmes que le baron ait eu, s'il n'en a pas d'enfants, ...

(63) Si vueil faire, **combien qu'**il couste / Joye et feste a tous mes amis (*Estoire de Griseldis*, 1395)

Je veux faire, combien qu'il m'en coûte, joie et fête à tous mes amis.

(64) chascuns, **combien que** il unkes ait en ceste vie exploitiet, sent encor l'aiguillon de sa corruption. (Moralité sur Job, déb. 12^e s.)

Chacun, même s'il a bien agi dans cette vie, sent encore l'aiguillon de sa corruption.

(61) apparaît sous-spécifié, (62) et (63) présentent une interprétation plutôt quantitative et (64) une interprétation qualitative. La question principale est l'explication du passage de la relative à la conjonctive, autrement dit la perte de la fonction anaphorique de *que*, employé avec des verbes intransitifs. Ce changement va de pair avec la perte de la valeur scalaire – et par extension intensive – de *combien* et la chute du *com*. Ainsi aboutit-on à la forme *bien que* que l'on connaît aujourd'hui, conjonction sans valeur scalaire.

Dans certains contextes demeure une certaine ambiguïté entre emplois simplement scalaires et emplois concessifs, notamment (65,66). Seul le contexte permet alors d'orienter l'interprétation vers la concession :

(65) Sapience, **combien que** elle se excuse humblement, [...] parla [...] (J. Gerson, *Sermon...*, 1401)

Sapience, si humblement qu'elle s'excuse... / quoiqu'elle s'excuse...

(66) Combien qu'elle gouvernast saagement et vaillamment, ... (*Mélusine*, 1393)

Bien qu'elle gouvernât sagement... / si sagement qu'elle gouvernât...

(67) Trois cordeliers, lesquelz coucherent avec leurs femmes, **combien qu'**elles cuidoiënt estre avec leur marys. (Les Cents Nouvelles Nouvelles, milieu 15^e s.)

Trois cordeliers, qui couchèrent avec leurs femmes, quoiqu'elles pensent être avec leurs maris.

D'autres exemples sont clairement concessifs, et seraient aujourd'hui réanalysés assez naturellement avec un *bien que* :

(68) **Combien que** l'un de ses disciples l'eust aisié a saulver de ce dangier (*Placides et Timéo*, fin 13^e s.)

Bien que l'un de ses disciples l'eût aidé à se sauver de ce danger, ...

(69) La cité se rendi [...], **combien que** le roy d'Angleterre les eust grandement encouragié à eulz tenir fors contre le pooir. (*Grandes Chroniques de France*, début 15^e s.)

La cité se rendit, quoique le roi les eût encouragé à tenir...

Le passage à *bien que* simplement concessif peut s'opérer dès lors que l'on perd la scalarité contenue dans *combien*. Cette perte est en lien avec la chute de *com*, ainsi que le note Soutet :

De fait dans *combien*, c'est l'élément *com* qui porte l'expression du (haut) degré – à l'instar de ce qui se passe dans les emplois intensifs/exclamatifs de *comme*. Sa disparition élimine donc, de fait, l'élément qui, dans *combien que*, concourait à l'expression du signifié de scalarité, ce qui autorise le passage à un *bien que*, introducteur d'une concessive simple. Disparition qui promeut un signe, *bien*, par ailleurs évidemment existant et qui, hors de toute structure de subordination, a déclaré précocement son aptitude à l'expression d'une assertion problématique, s'exerçant volontiers dans une réfutation. (Soutet 1992, p. 202).

5 Conclusion

Notre démarche a consisté à explorer un certain nombre de constructions concessives, avec un éclairage diachronique plus poussé sur les micro-constructions en *si* et *tant*. Nous avons illustré l'analyse en trois niveaux proposée par Traugott (2007), qui articule les micro-constructions (ici *si...que/tant...que*), les méso-constructions (ici ADVintensif + adjectif + *que*) et les macro-constructions (ici Xintensif + item + *que*). Bien que notre étude ne soit pas exhaustive, elle nous a permis de pointer un certain nombre de phénomènes et de soulever un certain nombre de questions :

- La concurrence des formes (adverbe et corrélatif) et leur spécialisation
- L'apparition et la nature du *que* introduisant la subordonnée
- La généralisation du subjonctif
- La disparition de la contrainte d'une principale négative
- La disparition de la contrainte de la coréférence du sujet entre la subordonnée et la principale
- Le rôle de la scalarité et le parcours des degrés.

A ce stade, nous souhaitons approfondir notre analyse dans trois directions majeures.

Il s'agit d'abord de se demander pourquoi, dans la concurrence entre *tant* et *si*, *si* l'a emporté. L'hypothèse principale est que *si* est aujourd'hui l'adverbe associé à la modification de l'adjectif – à la différence de *tant* qui porte essentiellement sur le verbe. Mais, pourquoi *très*, qui marque lui aussi le haut degré de la propriété dénotée par l'adjectif, ne pourrait-il pas faire l'affaire ?

Deuxièmement, nous avons exposé le fait que la micro-construction actuelle en « *si* + adjectif + *que* suivi du subjonctif » résultait de l'influence de grandes tendances du français. Il faudra donc se poser la question de la spécificité ou non de certains traits et de l'existence d'autres micro-constructions sensibles aux mêmes influences. Nous pensons par exemple à la préférence de l'hypotaxe à la parataxe, à la possibilité d'inversion comme marqueur d'enchâssement (ex. *si grand soit-il*, etc.), au remplacement de *tant* par *si*, puis de *si* par *aussi* dans les comparatives, etc.

Enfin, l'objectif final de l'étude est d'explicitier le réseau d'héritage ou de partage de propriétés⁶, dans le cadre de ce que proposent les grammaires de constructions, et ce à deux niveaux : au niveau diachronique

(apparition, disparition de formes et de valeurs, analogies) et au niveau synchronique (héritage/partage de traits entre les constructions similaires : comparatives, consécutives, hypothétiques et inconditionnelles).

Références

- Abeillé, A. (2007). *Les Grammaires d'unification*. Paris : Hermès-Lavoisier.
- Asher, N., Lascarides, A. (2003). *Logics of Conversation*. Cambridge: Cambridge Press University.
- Barðal J., Sminorva E., Sommerer L., Gildea S. (eds). (2015). *Diachronic Construction Grammar*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Bergs, A., Diewald, G. (eds). (2009). *Contexts and Constructions*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Buridant, C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : Sedes. [Chapitre 26]
- Clark E. 1993. *The Lexicon in Acquisition*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Combettes, B. (2004). « La grammaticalisation d'un déterminant indéfini : *quelque* en moyen français ». *Scolia* 18, 9-40.
- Combettes, B. (2008). « L'alternance *si/aussi* dans l'expression du comparatif d'égalité : facteurs d'évolution en moyen français ». *Linguisticae Investigationes* 31/1, 124-142.
- Croft, W. (2001). *Radical Construction Grammar: Syntactic Theory in a Typological Perspective*. Oxford: Oxford University Press.
- Croft, W., Cruse, D. A. (2004). *Cognitive Linguistics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ernout, A. et Meillet, A. (1959). *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris : Klincksieck.
- Foulet, L. (1919). « Quelque ». *Romania* 45, 220-249.
- Fournier, N. (1998). *Grammaire du français classique*. Paris : Belin.
- Fuchs, C. (2013). *La comparaison et son expression en français*. Paris : Ophrys.
- Gachet, F. (2014). « Les concessives du type *Si grand soit-il*. Hypothèses diachroniques ». *Actes du CMLF 2014*. Berlin : EDP Sciences, 243-257. DOI 10.1051/shsconf/20140801237
- Gisborne, N., Patten, A. (2001). « Construction grammar and grammaticalization ». In *The Oxford Handbook of Grammaticalization*, B. Heine, Narrog, H. (eds). Oxford: Oxford University Press, 92-104.
- Goldberg A. (1995). *Constructions: A Construction Grammar Approach to Argument Structure*. Chicago: University of Chicago Press.
- Goldberg A. (2006). *Constructions at Work: the nature of generalization in language*. Oxford: Oxford University Press.
- Gougenheim, G. (1994). *Grammaire de la langue française du 16^e siècle*. Paris : Picard.
- Grevisse M., Goose, A. (2008). *Le Bon Usage*, De Boeck et Larquier, Bruxelles. [4e partie, Chap. III, sect.6].
- Haase, A. (1965). *Syntaxe française du XVII^e siècle*. Paris : Delagrave.
- Hoffmann, T., Trousdale G. (eds). (2013). *The Oxford Handbook of Construction Grammar*. Oxford: Oxford University Press.
- Hoffmann, T. 2013. « Abstract phrasal and clausal constructions ». In *The Oxford Handbook of Grammaticalization*, B. Heine, Narrog, H. (eds). Oxford: Oxford University Press, 230-245.
- Hopper, P., Traugott, E. (2003). *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Izvorski, R. (2000). « Free Adjunct Free Relatives ». *WCCFL 19 Proceedings*, 232-245.
- Jonas, P. (1971). *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Kleiber G. et Martin R. (1977). « La quantification universelle en français ». *Semantikos* 2, 19-36.
- König, E. (1986). « Conditionals, concessive conditionals and concessives: areas of contrast, overlap and neutralization ». In *On conditionals*, Traugott, E., ter Meulen, A., Reilly, J., Ferguson, C. (eds). Cambridge: Cambridge University Press, 229-246.
- König, E. (1988). « Concessive Connectives and Concessive Sentences: Cross-Linguistic Regularities and Pragmatic Principles ». In *Explaining Language Universals*, Hawkins, J. A. (ed.). Oxford: Basil Blackwell, 145-166.

- Langacker, R. (2005). « Construction Grammars: cognitive, radical and less so ». In *Cognitive Linguistics: Internal Dynamics and Interdisciplinary Interaction*, Ruiz de Mendoza Ibáñez, F. J., Peña Cervel, M. S. Berlin: Mouton de Gruyter, 101-160.
- Lardon, S., Thomine-Bichard, C. (2009). *Grammaire du français de la Renaissance. Etude morphosyntaxique*. Paris : Garnier.
- Legallois D., François J. (dir.). (2006). « Autour des Grammaires de constructions et de patterns ». *Cahier du Crisco* 21. Université de Caen.
- Linschow, J. (2011). *Etudes des modes dans le système concessif en français du 16^e au 20^e siècle et en espagnol moderne*. University of Copenhagen : Museum Tusculanum Press.
- Marandin J.-M. (2006). « Contours as Constructions ». Ms.
- Morel, M.-A. (1980a). *Etude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en français contemporain*. Thèse d'Etat de l'Université Paris 3.
- Morel, M.-A. (1980b). « L'inversion du sujet dans certaines propositions concessives du français : conditions d'emploi et valeurs ». *DRALV* 22-23, 105-112.
- Morel, M.-A. (1996). *La concession en français*. Paris : Ophrys.
- Muller, C. (1993). « La syntaxe des concessives extensionnelles du français ». *Travaux de linguistique du Cerlico* 6, 169-206.
- Muller, C. (1996). « A propos du *que* comparatif ». *Linx* 34-35, 241-254.
- Narrog, H., Heine, B. (2011). *The Oxford Handbook of Grammaticalization*. Oxford : Oxford University Press.
- Östmann, J.-O. & Fried, M. (eds). *Construction Grammar: Cognitive Groundings and Theoretical Extensions*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Rawlins, K. (2008). *(Un)conditionals: An Investigation in the Syntax and Semantics of Conditional Structures*. Ph.D. Dissertation, University of California at Santa Cruz.
- Renkema, J. (2009). *The Texture of Discourse*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R. (2009). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Rossari, C. (2014). « How does a concessive value emerge? ». In *Discourse and Pragmatic Markers from Latin to the Romance Languages*, Ghezzi C., Milinelli, P. (eds). Oxford: Oxford University Press, 237-260.
- Soutet, O. (1990). *La concession en français, des origines au XVI^e siècle. Problèmes généraux. Les tours prépositionnels*. Genève : Droz.
- Soutet, O. (1992). *La concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^e siècle*. Genève : Droz.
- Soutet, O. (2008). « Des concessives extensionnelles aux concessives simples ». *Linx* 59, 115-132.
- Traugott, E. C. (2007). « The concepts of constructional mismatch and type-shifting from the perspective of grammaticalization ». *Cognitive Linguistics* 18/4, 523-557.
- Traugott, E. C. (2008). « Grammaticalization, constructions and the incremental development of language: Suggestions from the development of Degree Modifiers in English ». In *Variation, Selection, Development-Probing the Evolutionary Model of Language Change*, Eckardt, R., Jäger, G., Veenstra, T. (eds). Berlin/New York: Mouton de Gruyter, 219-250.
- Trousdale, G. (2012). « Grammaticalisation, constructions and the grammaticalization of constructions ». In *Grammaticalization and Language Change: New reflections*, Davidse K. et al. (eds). Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 167-198.
- Trousdale, G. (2015). « Multiple inheritance and constructional change ». In *On Multiple Source Constructions in Language Change*, De Smet, H., Ghesquière, L., Van de Velde, F. (eds). Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 19-42.

¹ De manière prototypique, un segment propositionnel correspond à une structure prédicative avec un verbe conjugué.

² Voir par exemple : « Il est intelligent mais il n'est pas génial ».

³ Il faut mentionner aussi des marqueurs lexicaux comme *avoir beau*, *pouvoir (bien)*, *tout* + gérondif, *sans* + infinitif/GN, des épithètes détachées, *pour* + SN, la construction *n'en... pas moins* (cf. Morel 1996).

⁴ La formulation de la méso-construction « ADVintensif + adjectif + subordonnée » mérite deux remarques, et nous remercions sur ce point un relecteur anonyme. (i) La classe « ADVintensif » exclut l’adverbe *très*. (ii) Cette formulation correspond à la généralisation (abstraction) opérée à partir d’un ensemble de micro-constructions, elles-mêmes généralisations d’observables empiriques que sont les *constructs* (énoncés individuels) (voir citation de Traugott dans la section 2.1.2). Le niveau des méso-constructions est donc une étape dans un raisonnement typologique, cela n’implique pas qu’il existe dans la réalité linguistique ou cognitive des méso-constructions, qui seraient observables en tant que telles.

⁵ Cet exemple est en fait assez ambigu. La relation de discours concessive n’est peut-être pas la première à apparaître. En effet, une relation causale, explicative, est certainement plus simple.

⁶ L’organisation des différentes micro-constructions étudiées n’est pas aussi simple que nous le pensions dans un premier temps et nous remercions les deux relecteurs anonymes d’avoir soulevé ce point. Il n’est pas évident à ce stade de savoir si nous pouvons définitivement parler d’héritage, ce qui implique une hiérarchie, ou simplement de partage, ce qui implique seulement une analogie.